



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE VILLE DE MONT-ROYAL LE LUNDI 19 AVRIL 2021 À 19 h, AU 90, AVENUE ROOSEVELT

Présents :

Le maire: Philippe Roy

les conseillers : Erin Kennedy
John Miller
Joseph Daoura
Minh-Diem Le Thi
Michelle Setlakwe
Jonathan Lang

formant quorum

et

Alexandre Verdy, Greffier
Ava L. Couch, Directrice générale

- À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter. Les votes à l'unanimité sont donc des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.

1. Ouverture de la séance et mots des élus

Le maire ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux gens visionnant la séance. De plus, les membres du conseil informent les personnes visionnant la séance de sujets et d'événements passés ou à venir.

2. Adoption de l'ordre du jour

RÉSOLUTION N° 21-04-01

Objet : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 19 avril 2021 sous réserve d'ajouter le point 25.1 intitulé : « Rejet des soumissions pour la construction d'un centre sportif et communautaire ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-04-01

Subject: Adoption of Agenda

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the agenda of Regular Meeting of April 19, 2021 sous réserve d'ajouter le point 25.1 intitulé : "Rejet des soumissions pour la construction d'un centre sportif et communautaire".

CARRIED UNANIMOUSLY

3. Période de questions du public

Le maire Philippe Roy ouvre la période de questions à 19 h 23. Il répond aux questions transmises par 6 citoyens. La période de questions se termine à 19 h 34.

4. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mars 2021

RÉSOLUTION N° 21-04-02

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mars 2021

ATTENDU QUE copies du procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mars 2021 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal ont été remises à chaque membre du conseil dans le délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'adopter le procès-verbal de la réunion ordinaire du 22 mars 2021 du conseil municipal de Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION NO. 21-04-02

Subject: Adoption of Minutes of March 22, 2021 Regular Meeting

WHEREAS copies of the minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 22, 2021, have been delivered to each member of Council within the time prescribed by section 333 of the Cities and Towns Act, the Town Clerk shall be dispensed with the reading thereof;

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To adopt the Minutes of the Town of Mount Royal Council Regular Meeting of March 22, 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

5. Dépôt de documents :

- .1 Liste des commandes -20 000\$
- .2 Liste des commandes - 50 000 \$
- .3 Liste des achats sans émission de bon de commande
- .4 Liste des chèques et dépôts Directs
- .5 Permis et certificats
- .6 Rapport - ressources humaines

6. Politique d'agriculture urbaine

RÉSOLUTION N° 21-04-03

Objet : Politique d'agriculture urbaine

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'adopter la Politique d'agriculture urbaine datée d'avril 2021 qui est jointe à la présente résolution pour en faire intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-03

Subject: Urban Agriculture Policy

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To adopt the Urban Agriculture Policy, dated April 2021 and attached to this resolution as an integral part thereof.

CARRIED UNANIMOUSLY

7. Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes

RÉSOLUTION N° 21-04-04

Objet : Demande de subvention - programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes.

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du programme Aide aux projets - volet Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes, pour l'année financière 2021.

De mandater M. Denis Chouinard, chef de division – Bibliothèque, ou en son absence, M. Kevin Whitehall, directeur du Service des loisirs, de la culture et des activités communautaires, pour compléter tous les documents relatifs à cette demande, notamment la convention de subvention à intervenir avec le ministère de la Culture et des Communications et de mandater Mme Ava Couch - directrice générale à signer les documents relatifs à cette demande.

Confirmer que la Ville de Mont-Royal s'engage à autofinancer le montant total des dépenses prévues pour l'acquisition des documents, incluant la part correspondante à la subvention qui sera allouée par le Ministère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-04

Subject: Grant application - program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes".

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize the submission of a grant application to the ministère de la Culture et des Communications du Québec as part of the program "Aide aux projets – volet Appel des projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes" for the fiscal year 2021.

To authorize Mr. Denis Chouinard, Head of Division - Library or, in his absence, Mr. Kevin Whitehall, Director of the Recreation, Culture and Community Activities Department to complete all documents required for this application, including the grant agreement to be made with the ministère de la Culture et des Communications and to authorize Mrs. Ava Couch - Director General to sign the pertinent documents related to this request.

Confirm that the Town of Mount Royal agrees to finance the total amount of planned expenditures for the acquisition of the library books, including the portion corresponding to the grant that will be allocated by the Ministry.

CARRIED UNANIMOUSLY

8. Ratification des débours pour la période du 1er mars au 31 mars 2021

RÉSOLUTION N° 21-04-05

Objet : Ratification des débours pour la période du 1er mars au 31 mars 2021

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

De confirmer et d'approuver les débours visant la période 1er mars au 31 mars 2021:

Masse salariale : 1 447 858 \$

Fournisseurs et autres paiements : 2 024 287 \$

Quote-part CMM : 439 707 \$

Assurances : 17 728 \$

RESOLUTION N° 21-04-05

Subject: Confirmation of Disbursements for the period of March 1 to March 31, 2021

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To confirm and approve the disbursements for the period between March 1 to March 31, 2021:

Payroll: \$1,447,858

Suppliers and other payments: \$2,024,287

Quote-part CMM : \$439,707

Insurance: \$17,728

Frais de financement :	210 707 \$	Financing costs:	\$210,707
Remboursement en capital – Dette à long terme :	665 000 \$	Principal reimbursements – long term debt:	\$665,000
Total des déboursés :	4 805 287 \$	Total disbursements:	\$4,805,287

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

9. Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs dans la Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 21-04-06

RESOLUTION N° 21-04-06

Objet : Reconstruction, réfection et resurfaçage de différentes rues et trottoirs dans la Ville de Mont-Royal

Subject: Reconstruction, repair and resurfacing of various streets and sidewalks in the Town of Mount Royal

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser une dépense de 3 475 000 \$ (taxes incluses) dans le cadre du Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2021, pour la reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$3,475,000 (taxes included) within the 2021 Capital Expenditure Programs (PTI) for the Annual reconstruction, repair and resurfacing of streets and sidewalks, which includes, as needed, all accessory costs;

D'accorder au plus bas soumissionnaire, soit à la compagnie ROXBORO EXCAVATION INC., le contrat (C-2021-29) à cette fin, aux prix unitaires soumis d'un montant total de 3 159 000,04 \$ taxes incluses, conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat sous réserve de l'approbation du règlement d'emprunt E-2103 par le MAMH;

To award to the lowest tenderer, ROXBORO EXCAVATION INC., the contract (C-2021-29) to undertake this work, with the unit prices submitted, for a total of \$3,159,000.04 taxes included in accordance with the tendering documents for this contract subject to approval of loans By-law E-2103 by the MAMH;

D'imputer ces dépenses comme suit :

To charge these expenditures as follows:

Provenance : Règlement d'emprunt E-2103 amorti sur une période de 25 ans

Source: Loan By-law E-2103 with an amortization period over 25 years

Imputation: Projet 2021-310-07 22-300-00-711 « Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs afférents »

Imputation: Project 2021-310-07 22-300-00-711 "Reconstruction, réfection et resurfaçage de rues et trottoirs afférents"

Dépense : 3 475 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 3 173 138,18 \$

Expense: \$3,475,000 (taxes included)
Credits: \$3,173,138.18

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

10. Dépenses supplémentaires - Collecte et transport de matières recyclables

RÉSOLUTION N° 21-04-07

Objet : Dépenses supplémentaires - Collecte et transport de matières recyclables

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 967,05 \$ (taxes incluses) pour le contrat no 2 de la collecte et transport de matières recyclables à SERVICES RICOVA INC. comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : 02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Dépense : 967,05 \$ (taxes incluses)
Crédit : 883,05 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-07

Subject: Additional costs - Collection and transportation of recyclable materials

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$967.05 (taxes included) for the contract no 2 of the collection and transportation of recyclable materials to SERVICES RICOVA INC. which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation: 02-452-00-446 « Services extérieurs - Collectes sélectives »

Expense: \$967.05 (taxes included)
Credit: \$883.05

CARRIED UNANIMOUSLY

11. Prolongation - Entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage dans les divers bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 21-04-08

Objet : Prolongation - Entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage dans les divers bâtiments municipaux

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une prolongation du contrat C-2018-30 d'un (1) mois à la compagnie NÉVÉ RÉFRIGÉRATION et autoriser une dépense de 15 000 \$ (taxes incluses) pour l'entretien des systèmes de ventilation-climatisation et des systèmes de chauffage dans les divers bâtiments municipaux, conformément aux documents d'appels d'offres, pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 31 mai 2021;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : Postes budgétaires: 02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains

RESOLUTION N° 21-04-08

Subject: Contract extension - Maintenance of ventilation-air conditioning systems and heating systems in various municipal building

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an extension of the contract C-2018-30 for one (1) month to the company NÉVÉ RÉFRIGÉTATION and authorize an expenditure of \$15,000 (taxes included) for the maintenance of ventilation-air conditioning systems and heating systems in various municipal buildings, in accordance with the tender documents, for the period between May 1st and May 31st, 2021;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation Budget accounts: 02-385-00-522 - Entretien et réparations - Bâtiments et terrains

Dépense : 15 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 13 697 \$

Expense: \$15,000 (taxes included)
Credit: \$13,697

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

12. Essouchement des arbres publics et réparation de pelouses

RÉSOLUTION N° 21-04-09

RESOLUTION N° 21-04-09

Objet : Essouchement des arbres publics et réparation de pelouses

Subject: Stump grinding of public trees and lawn repairs

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

D'autoriser une dépense de 118 000 \$ (taxes incluses) en 2021 pour le contrat « Essouchement des arbres publics et réparation de pelouses », selon les prix unitaires inscrits au bordereau des prix, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

To authorize an expense for the amount of \$118,000 (taxes included) in 2021 for the contract "Stump grinding of public trees and lawn repairs", according to the unit prices listed in the schedule of prices, which included, as needed, all accessory costs;

D'accorder à la compagnie ENTREPRENEURS PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE., le contrat (C-2021-17) à cette fin, aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 108 323,70 \$ (taxes incluses), conformément aux documents d'appel d'offres préparés pour ce contrat;

To award to the company ENTREPRENEURS PAYSAGISTE STRATHMORE (1997) LTÉE. the contract (C-2021-17), to undertake this work at the unit prices submitted, for a total amount of \$108,323.70 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

D'imputer cette dépense comme suit :

To charge the expenses related to this contract as follows:

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Source : Operating Budget 2021

Imputation : 02-762-00-458 « Services extérieurs - Essouchage »

Appropriation : 02-762-00-458 « Services extérieurs - Essouchage »

Contrat : 108 323,70 \$ (taxes incluses)
Dépense : 118 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 107 749,76 \$

Contract: \$108,323.70 (taxes included)
Expense: \$118,000 (taxes included)
Credit: \$107,749.76

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

13. Installation d'un feu clignotant à l'intersection Plymouth et Eden

RÉSOLUTION N° 21-04-10

RESOLUTION N° 21-04-10

Objet : Installation d'un feu clignotant à l'intersection Plymouth et Eden

Subject: Installation of flashing light at the intersection Plymouth and Eden

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

D'autoriser une dépense de 100 000 \$ (taxes incluses) pour l'exécution du projet de

To authorize an expense of \$100 000 (taxes included) for the reconfiguration of Plymouth and Eden intersection.

reconfiguration de l'intersection Plymouth et Eden.

D'autoriser la Directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet; le tout selon les règles et procédures de la Ville.

D'autoriser un emprunt de 100 000 \$ (taxes incluses) du fonds de roulement pour acquitter cette dépense en immobilisation et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans.

D'imputer cette dépense au PTI 2021, financé par le fonds de roulement, projet 2021-310-11, numéro d'appropriation 22-300-00-711.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Remplacement de six (6) regards d'égout

RÉSOLUTION N° 21-04-11

Objet : Remplacement de six (6) regards d'égout

Sur proposition de la conseillère Minh-Diem Le Thi, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 270 000 \$ (taxes incluses) pour le remplacement de six (6) regards d'égout, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt E-2103 par le MAMH;

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie CONSTRUCTION CAMARA (6742114 CANADA INC.) le contrat C-2021-32 à cette fin aux prix unitaires soumis, soit au prix total de 245 098,61 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2103, amorti sur une période de 40 ans;

Imputation : Projet 2021-310-03 -
« Remplacement de regards d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat :	245 098,61 \$	(taxes incluses)
Dépense :	270 000 \$	(taxes incluses)
Crédits :	246 545,99 \$	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize the Town Manager to award the various contracts required within this project; the whole in accordance with Town policies and rules.

To authorize a loan of \$100 000 (taxes included) from the working fund to cover this expense and to repay the amount over a 5 years period.

To charge this expenditure to the 2021 CWP, financed by the working Fund, project no. 2021-310-11, appropriation number 22-300-00-711.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 21-04-11

Subject: Replacement of six (6) sewer manholes

It was moved by Councillor Minh-Diem Le Thi, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$270,000 (taxes included) to execute the contract for the replacement of six (6) sewer manholes, which includes, as needed, all accessory costs, conditional on the approval of loan By-law E-2103 by the MAMH;

To award to the lowest tenderer CONSTRUCTION CAMARA (6742114 CANADA INC.) the contract C-2021-32 to undertake these works with the unit prices submitted, for the amount of \$245,098.61 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-law E-2103, with an amortization period over 40 years;

Appropriation: Project 2021-310-03-
"Remplacement de regards d'égout"

Budget account : 22-400-00-715

Contract:	\$245,098.61	(taxes included)
Expense:	\$270,000	(taxes included)
Credits:	\$246,545.99	

CARRIED UNANIMOUSLY

15. Réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable

RÉSOLUTION N° 21-04-12

Objet : Réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 1 709 173 \$ (taxes incluses) pour la réhabilitation par chemisage structural des conduites d'eau potable, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, conditionnellement à l'approbation du règlement d'emprunt E-2104 par le MAMH;

D'accorder à la compagnie SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. le contrat C-2021-33 à cette fin aux prix soumis, soit au prix total de 1 553 793,79 \$ (taxes incluses) conformément aux documents de soumission;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-2004, amorti sur une période de 20 ans; Règlement d'emprunt E-2104, amorti sur une période de 20 ans;

La subvention versée par le gouvernement dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 pour le paiement de ces investissements sera affectée à la réduction de l'emprunt;

Imputation : Projet 2020-310-02 - « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation conduites aqueduc »

Projet 2021-310-05 - « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation conduites aqueduc »

Compte budgétaire : 22-400-00-716

Contrat : 1 553 793,79 \$ (taxes incluses)
Crédits : 1 560 702,77 \$
Dépense : 1 709 173 \$ (taxes incluses)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-12

Subject: Rehabilitation of water mains using structural cured-in-place piping

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$1,709,173 (taxes included) to execute the contract for the rehabilitation of water mains using structural cured-in-place piping, which includes, as needed, all accessory costs, conditional on the approval of loan By-law E-2104 by the MAMH;

To award to SANEXEN SERVICES ENVIRONNEMENTAUX INC. the contract C-2021-33 to undertake these works with the prices submitted, for the amount of \$1,553,793.79 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Loan By-Law E-2004, with an amortization period over 20 years; Loan By-law E-2104, with an amortization period over 20 years;

The subsidy paid by the government under the TECQ 2019-2023 program for the payment of the investment will be used to reduce the loan;

Appropriation: Project 020-310-02 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation conduites aqueduc"

Project 2021-310-05 - "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation conduites aqueduc"

Budget account : 22-400-00-716

Contract: \$1,553,793.79 (taxes included)
Credits: \$1,560,702.77
Expense: \$1,709,173 (taxes included)

CARRIED UNANIMOUSLY

16. Réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural

RÉSOLUTION N° 21-04-13

Objet : Réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural

RESOLUTION N° 21-04-13

Subject: Rehabilitation of sewers using structural cured-in-place piping

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 435 000 \$ (taxes incluses) en 2021 pour la réhabilitation des conduites d'égout par chemisage structural, incluant tous les accessoires, le cas échéant;

D'octroyer à SERVICES INFRASPEC INC. le contrat (C-2021-34) à cette fin, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, soit au prix total de 395 088,59 \$ (taxes incluses), conformément aux documents de soumission;

D'imputer ces dépenses comme suit :

Provenance : Règlement d'emprunt E-1905, amorti sur une période de 20 ans; Règlement d'emprunt E-2004, amorti sur une période de 20 ans;

La subvention versée par le gouvernement dans le cadre du programme TECQ 2019-2023 pour le paiement de ces investissements sera affectée à la réduction de l'emprunt;

Les travaux seront réalisés conditionnellement à l'approbation de la programmation des travaux par le MAMH;

Imputation : Projet : 2019-310-03 « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Projet : 2020-310-01 « Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout »

Compte budgétaire : 22-400-00-715

Contrat : 395 088,59 \$ (taxes incluses)
Dépense : 435 000 \$ (taxes incluses)
Crédits : 397 212,98 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17. Prolongation - Télésurveillance et service d'entretien des différents systèmes d'alarme dans divers bâtiments municipaux

RÉSOLUTION N° 21-04-14

Objet : Prolongation - Télésurveillance et service d'entretien des différents systèmes d'alarme dans divers bâtiments municipaux

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To authorize an expense for the amount of \$435,000 (taxes included) in 2021 for rehabilitation of sewers, which includes, as needed, all accessory costs;

To award to SERVICES INFRASPEC INC. the contract (C-2021-34) to undertake these works, at the unit and lump sum prices submitted, for a total amount of \$395,088.59 (taxes included), in accordance with the tendering documents;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-law E-1905, with an amortization period over 20 years; Loan By-law E-2004, with an amortization period over 20 years;

The subsidy paid by the government under the TECQ 2019-2023 program for the payment of the investment will be used to reduce the loan;

Work will be undertaken conditional to the approval of the work schedule by the MAMH;

Appropriation: Project: 2019-310-03 "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Project: 2020-310-01 "Programme annuel de remplacement et/ou réhabilitation de conduites d'égout"

Budget account: 22-400-00-715

Contract: \$395,088.59 (taxes included)
Expense: \$435,000 (taxes included)
Credits: \$397,212.98

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 21-04-14

Subject: Contract extension - Remote alarm system monitoring and maintenance of the different alarm systems in various municipal buildings

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'autoriser une prolongation du contrat C-2020-35 de cinq (5) mois à la compagnie CENTRALE D'ALARME DE CONTRÔLE DU QUÉBEC et autoriser une dépense de 15 000 \$ (taxes incluses) pour la télésurveillance et la réparation des différents systèmes d'alarmes dans les bâtiments municipaux, conformément aux documents d'appels d'offres, pour la période comprise entre le 1^{er} mai et le 30 septembre 2021;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Budget de fonctionnement 2021

Imputation : Postes budgétaires : 02-XXX-00-523
- Système de sécurité - Édifice XXX

Dépense : 15 000 \$ (taxes incluses)
Crédit : 13 697 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To authorize an extension of the contract C-2020-35 for five (5) months to the company CENTRALE D'ALARME DE CONTRÔLE DU QUÉBEC and authorize an expenditure of \$15,000 (taxes included) for the remote monitoring and repair of the various systems alarms in municipal buildings, in accordance with the tender documents for the period between May 1st and September 30th, 2021;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Operating Budget 2021

Appropriation Budget accounts: 02-XXX-00-523-
Système de sécurité - Édifice XXX

Expense: \$15,000 (taxes included)
Credit: \$13,697

CARRIED UNANIMOUSLY

18. Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis pour 2021 (SMP-2020-11)

RÉSOLUTION N° 21-04-15

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de tennis pour 2021 (SMP-2020-11)

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat avec « 7011296 Canada Inc. (F.A.S.R.S Club Sportif C.D.L.) » pour la saison 2021 tel qu'indiqué dans l'appel d'offres d'origine intitulé « Programmation d'un camp de tennis pour 2020 », au montant de 350 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 280 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours, le tout sujet aux restrictions imposés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 97 100 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2021, poste budgétaire 02-756-00-448.

De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 97 100 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçus avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-15

Subject: Renewal of contract for Tennis Camp for 2021 (SMP-2020-11)

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To award the contract renewal to "7011296 Canada Inc. (F.A.S.R.S Club Sportif C.D.L.)" for the 2021 season, as indicated in the original tender call entitled "Programmation d'un camp de tennis pour 2020" in the amounts of \$350 per child for a five (5) day week and \$280 per child for a four (4) day week, the whole subject to the restrictions imposed by the government within the context of the pandemic

To charge this expenditure up to \$97 100 (taxes included) to the 2021 financial activities, budget item 02-756-00-448.

In the event that registrations exceed the amount of \$97 100, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

19. Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de multisports pour 2021 (SMI-2020-24)

RÉSOLUTION N° 21-04-16

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de multisports pour 2021 (SMI-2020-24)

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat avec « Kytsocket » pour la saison 2021 tel qu'indiqué dans l'appel d'offres d'origine intitulé « Programmation d'un camp de multisports pour 2020 », au montant de 115 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 110 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours, le tout sujet aux restrictions imposés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 19 200 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2021, poste budgétaire 02-754-12-447.

De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 19 200 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçues avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20. Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de basketball pour 2021 (SMI-2020-23)

RÉSOLUTION N° 21-04-17

Objet : Renouvellement du contrat pour la programmation du camp de basketball pour 2021 (SMI-2020-23)

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'accorder le renouvellement du contrat avec « LES SPORTS VIDA SANA » pour la saison 2021, tel qu'indiqué dans l'appel d'offres d'origine intitulé « Programmation d'un camp de basketball pour 2020 », au montant de 210 \$ par enfant par semaine de cinq (5) jours et 180 \$ par enfant par semaine de quatre (4) jours, le tout sujet aux restrictions imposés par le gouvernement dans le cadre de la pandémie.

D'imputer cette dépense jusqu'à concurrence de 28 000 \$ (taxes incluses) aux activités financières de 2021, poste budgétaire 02-754-11-447.

RESOLUTION N° 21-04-16

Subject: Renewal of contract for Multisports Camp for 2021 (SMI-2020-24)

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To award the contract renewal to "Kytsocket" for the 2021 season, as indicated in the original tender call entitled "Programmation d'un camp de multisports pour 2020" in the amounts of \$115 per child for a five (5) day week and \$110 per child for a four (4) day week; the whole subject to the restrictions imposed by the government within the context of the pandemic.

To charge this expenditure up to \$19 200 (taxes included) to the 2021 financial activities, budget item 02-754-12-447.

In the event that registrations exceed the amount of \$19 200, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

RESOLUTION N° 21-04-17

Subject: Renewal of contract for Basketball Camp for 2021 (SMI-2020-23)

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To award the contract renewal at "LES SPORTS VIDA SANA" for the 2021 season, as indicated in the original tender call entitled "Programmation d'un camp de basketball pour 2020" in the amounts of \$210 per child for a five (5) day week and \$180 per child for a four (4) day week; the whole subject to the restrictions imposed by the government within the context of the pandemic.

To charge this expenditure up to \$28 000 (taxes included) to the 2021 financial activities, budget item 02-754-11-447.

De plus, advenant le cas que le nombre d'inscriptions dépassent le montant total de 28 000 \$, toute dépense excédentaire à ce montant sera défrayée par les revenus excédentaires perçues avec les inscriptions au camp.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

In the event that registrations exceed the amount of \$28 000, all additional costs will be covered by the additional revenues received from the registrations.

CARRIED UNANIMOUSLY

21. Dépenses supplémentaires - Clôture Rockland

RÉSOLUTION N° 21-04-18

Objet : Dépenses supplémentaires - Clôture Rockland

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 2 410,13 \$ (taxes incluses) pour la modification de la clôture du chemin Rockland à la compagnie CLÔTURES SOLIVAL INC. comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

D'imputer les dépenses associées à ce contrat comme suit :

Provenance : Fonds de roulement (période d'amortissement de cinq (5) ans) pour un crédit budgétaire de 2 200,77\$;

Imputation: Projet : 2020-310-11 (PTI 2020) « Installation d'une clôture en fer forgé - ch. Rockland »

Poste budgétaire : 22-300-00-719

Dépense : 2 410,13 \$ (taxes incluses)
Crédit : 2 200,77 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-18

Subject: Additional costs - Rockland fence

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an additional expense for the amount of \$2,410.13 (taxes included) for the modification of the fence on Rockland Road to the company CLÔTURES SOLIVAL INC. which includes, as needed, all accessory costs;

To charge the expenses related to this contract as follows:

Source: Working fund amortized over five (5) years period; for a budget credit of \$2 200.77;

Appropriation: Project : 2020-310-11 (PTI 2020) "Installation d'une clôture en fer forgé - ch. Rockland"

Budget account : 22-300-00-719

Expense : \$2 410.13(taxes included)
Credit : \$2 200.77 \$

CARRIED UNANIMOUSLY

22. Réaménagement intérieur - 210 Dunbar

RÉSOLUTION N° 21-04-19

Objet : Réaménagement intérieur - 210 Dunbar

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par le conseiller John Miller, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 111 026,07 \$ (taxes incluses) pour le réaménagement intérieur au 210 avenue Dunbar (contrat C-2021-40), le tout

RESOLUTION N° 21-04-19

Subject: Interior renovation - 210 Dunbar

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor John Miller, and resolved:

To authorize an expense of \$111 026.07 (taxes included) for the interior renovation of 210 Dunbar avenue (contract C-2021-40), the

sujet à l'approbation du règlement d'emprunt E-2101 par le MAMH;

D'autoriser la directrice générale à faire exécuter les travaux nécessaires, le tout, selon les procédures et politiques de la Ville;

D'imputer les dépenses associées comme suit:

Provenance : Règlement d'emprunt E-2101

Imputation: Projet 2021-310-10-
« Réaménagement intérieur - 210 Dunbar »

Compte budgétaire: 22-300-00-721

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

whole subject to the approval of loan By-law E-2101 by the MAMH;

To authorize the Town Manager to undertake the necessary work, the whole in accordance with the Town's policies and procedures;

To charge these expenditures as follows:

Source: Loan By-law E-2101

Appropriation: Project 2021-310-10-
"Réaménagement intérieur - 210 Dunbar"

Budget account: 22-300-00-721

CARRIED UNANIMOUSLY

23. Rejet de la soumission pour l'entretien annuel à la piscine municipale et la pataugeoire de la Ville de Mont-Royal pour 2021.

RÉSOLUTION N° 21-04-20

Objet : Rejet de la soumission pour l'entretien annuel à la piscine municipale et la pataugeoire de la Ville de Mont-Royal pour 2021.

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Joseph Daoura, il est résolu :

De rejeter de la soumission reçue pour l'entretien annuel à la piscine municipale et la pataugeoire de la Ville de Mont-Royal pour 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-20

Subject: Rejection of the tender for the annual maintenance of the municipal and wading pool in the Town of Mount Royal for 2021.

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Joseph Daoura, and resolved:

To reject of the tender received for the annual maintenance of the municipal and wading pool in the Town of Mount Royal for 2021.

CARRIED UNANIMOUSLY

24. Rénovation de la Salle Royalmount pour la Salle de conseil

RÉSOLUTION N° 21-04-21

Objet : Rénovation de la Salle Royalmount pour la Salle de conseil

Sur proposition du conseiller Jonathan Lang, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 355 000 \$ pour l'exécution du projet de rénovation de la salle Royalmount en salle de conseil;

D'autoriser la Directrice générale à octroyer les divers contrats requis à l'exécution de ce projet; le tout selon les règles et procédures de la Ville et sous réserve de l'approbation du MAMH du Règlement d'emprunt E-2101;

RESOLUTION N° 21-04-21

Subject: Renovation of the Royalmount room for council's meeting

It was moved by Councillor Jonathan Lang, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize an expense of \$355 000 for the renovation project of converting Royalmount Hall into a room for council's meetings;

To authorize the Town Manager to award the various contracts required within this project; the whole in accordance with Town policies and regulations, and subject to MAMH approval of Loan By-law E-2101;

D'imputer les dépenses associées à ces contrats comme suit:

Imputation: Règlement d'emprunt E-2101, amorti sur une période de 25 ans;

Projet 2021-100-03 « Rénovation de la salle Royalmount pour salle de conseil »

Compte budgétaire : 22-100-00-761

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

To charge these expenditures as follows:

Appropriation: Loan By-law E-2101, with an amortization period over 25 years;

Project 2021-100-03 "Renovation of the Royalmount room for boardroom"

Budget account : 22-100-00-761

CARRIED UNANIMOUSLY

25. Déploiement – phase 3 du réseau Bixi sur le territoire de Ville de Mont-Royal

RÉSOLUTION N° 21-04-22

Objet : Déploiement – phase 3 du réseau Bixi sur le territoire de Ville de Mont-Royal

ATTENDU QU'il est prévu au Plan d'urbanisme de bonifier le réseau cyclable et de l'arrimer au réseau de Montréal;

ATTENDU que le transport actif est une mesure complémentaire de déplacement saine et à valoriser et qui a une incidence positive sur la qualité de l'environnement;

ATTENDU que BIXI Montréal s'occupera de la gestion du réseau sur le territoire de VMR et la ville sera propriétaire d'un total de 5 stations;

ATTENDU l'entente de gestion approuvée par le conseil municipal le 13 mai 2019 qui sera amendé avec l'ajout d'une 5^e station;

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par la conseillère Erin Kennedy, il est résolu :

D'autoriser une dépense de 60 053,74 \$ taxes incluses pour l'achat d'une nouvelle station BIXI qui sera installée dans le secteur de la rue Brittany;

D'autoriser une dépense d'au plus 35 000 \$ taxes incluses représentant les frais d'exploitation et de contribution des 5 stations BIXI pour la saison 2021, en provenance du budget d'opération 2021, no d'appropriation 02-620-00-459;

D'autoriser un emprunt de 60 053,74 \$ taxes incluses au fonds de roulement pour l'achat de la nouvelle station BIXI et de rembourser cette somme sur une période de 5 ans;

D'autoriser la maire ou la maire suppléant, ainsi que le greffier ou son assistant, à signer pour et

RESOLUTION N° 21-04-22

Subject: Implementation of the BIXI network in the Town of Mount Royal - phase 3

WHEREAS the Urban Plan calls for the bike path network to be upgraded and integrated with the Montreal network;

WHEREAS active transportation is a healthy mode of travel which is to be encouraged and which has a positive impact on the quality of the environment;

WHEREAS BIXI Montreal will be responsible for managing the BIXI network in TMR and the Town will be the owner of 5 stations;

WHEREAS the management agreement approved by council on May 13, 2019 will be amended with the addition of a 5th station;

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Erin Kennedy, and resolved:

To authorize an expenditure of \$60 053.74 taxes included for the purchase of a new BIXI station to be installed in the area of Brittany Avenue;

To authorize the payment of maximum \$35 000 taxes included representing the operating and contribution costs of the 5 BIXI stations for the 2021 season to be charged to the operating budget 2021, appropriation number 02-620-00-459;

To authorize a loan of \$60 053.74 taxes included from the working fund for the purchase of the BIXI station and to repay this loan over a period of 5 years;

To authorize the mayor or acting mayor or the Town clerk or is assistant to sign, for and on

au nom de la Ville, tous les documents jugés utiles et nécessaires afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

behalf of the Town, all documents deemed useful and necessary to give full effect to this resolution.

CARRIED UNANIMOUSLY

25.1 Rejet des soumissions pour la construction d'un centre sportif et communautaire

RÉSOLUTION N° 21-04-23

Objet : Rejet des soumissions pour la construction d'un centre sportif et communautaire

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues pour la construction d'un nouveau centre sportif et communautaire et ce, en considérant que les prix soumis dépassent largement les attentes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RESOLUTION N° 21-04-23

Subject: Rejection of tenders for the construction of a sports and community center

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To reject the tenders received for the construction of a new sports and community center; this considering that the prices submitted exceed greatly the Town's expectations.

CARRIED UNANIMOUSLY

26. Dérogation mineure pour le futur bâtiment au 308, croissant Geneva

RÉSOLUTION N° 21-04-24

Objet : Dérogation mineure pour le futur bâtiment au 308, croissant Geneva

ATTENDU QUE les deux propriétés situées aux 308 et 310, croissant Geneva ont fait l'objet d'une autorisation de démolition du Comité de démolition le 26 février 2021;

ATTENDU QUE suite à la démolition des deux bâtiments, il est prévu une subdivision des lots existants pour un nouveau terrain ayant façade sur de Dieppe et un second sur le croissant Geneva;

ATTENDU que le propriétaire du futur bâtiment au 308, croissant Geneva (futur lot no 6 349 2790) a déposé une demande de dérogation mineure visant à autoriser une marge de 6 m du côté de l'avenue de Dieppe, empiétant de 4,5 m dans la marge minimale de 10,5 m requise au Règlement de zonage n° 1441 dans la zone H522-B, afin de s'aligner avec l'autre futur bâtiment qui a façade sur de Dieppe et qui sera également implanté à 6 m

ATTENDU QUE conformément au règlement n°1312 sur les dérogations mineures et après mûre réflexion lors de sa séance du 12 mars 2021, le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé d'accepter cette demande de dérogation mineure;

RESOLUTION N° 21-04-24

Subject: Minor Variance for the future building at 308, Geneva Crescent.

WHEREAS the two actual properties located at 308 and 310 Geneva Crescent will be demolished, after receiving the authorization of the demolition committee last February the 26th, 2021;

WHEREAS after these demolitions, a new subdivision plan will provide for a new lot on De Dieppe and another new lot on Geneva;

WHEREAS the owner of the future building at 308, Geneva Crescent (future lot 6 349 279), has submitted an application for a minor variance to authorize, in accordance with By-law No. 1312, a front setback on de Dieppe avenue at 6m for the future building, encroaching by 4.5 m in the 10.5 m minimum setback required by Zoning By-law No. 1441 in zone H-522-B, and therefore aligned with another new building on de Dieppe;

WHEREAS in accordance with Minor Variance By-law No. 1312 and after due deliberation at its meeting held on March 12th, 2021, the Planning Advisory Committee recommended that the said application for a minor variance be accepted;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'autoriser, conformément au règlement n°1312 sur les dérogations mineures, une marge de recul avant sur l'avenue de Dieppe à 6 mètres pour le futur bâtiment situé au 308, croissant Geneva.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize, under Minor Variance By-law No. 1312, a front setback on de Dieppe avenue at 6m for the future building at 308, Geneva Crescent.

CARRIED UNANIMOUSLY

27. Servitude de non-construction - futur bâtiment au 308, croissant Geneva

RÉSOLUTION N° 21-04-25

Objet : Servitude de non-construction - futur bâtiment au 308, croissant Geneva

ATTENDU QUE les deux propriétés actuelles situées aux 308 et 310, croissant Geneva (lots 1 680 734 and 1 680 733 du cadastre du Québec) ont fait l'objet d'une autorisation de démolition du Comité de démolition le 26 février 2021;

ATTENDU QUE suite à la démolition des deux bâtiments, il est prévu une subdivision des lots existants pour un nouveau terrain ayant façade sur l'avenue de Dieppe et un second sur le croissant Geneva;

ATTENDU que le propriétaire du futur bâtiment au 308, croissant Geneva (futur lot no 6 349 279 du cadastre du Québec) a déposé une demande de PIIA et une demande de permis de construction pour un nouveau bâtiment unifamilial isolé au 308, croissant Geneva;

ATTENDU que sa demande est accompagnée d'une demande de servitude réelle, permanente et perpétuelle, de non-construction de 9 m le long de la ligne de propriété faisant face au croissant Geneva;

ATTENDU que M^e Isabelle Choinière, notaire, a préparé un projet d'acte de servitude;

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

D'approuver l'acte de servitude réelle, permanente et perpétuelle, de non-construction entre la Ville et M. Michael Stephan relativement aux immeubles situés aux 308 et 310, croissant Geneva;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et le greffier à signer cet acte de servitude.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28. Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

RESOLUTION N° 21-04-25

Subject: Non-construction servitude - future building at 308, Geneva Crescent

WHEREAS the two properties at located at 308 and 310 Geneva Crescent (lots 1 680 734 and 1 680 733 du cadastre of Québec) received the authorization of demolition by the demolition committee last February the 26th, 2021;

WHEREAS after the demolition of the two buildings, there will be a new subdivision plan for a new lot fronting on de Dieppe Avenue and another new lot fronting on Geneva Crescent and oriented on de Dieppe Avenue;

WHEREAS the owner of the future building at 308, Geneva Crescent (future lot 6 349 279 of the cadastre of Québec) has submitted a PIIA application and a permit application for the construction of a new single detached house at 308, Geneva Crescent;

WHEREAS his request is attached with a non-construction permanent and perpetual servitude of 9m from the property line fronting on Geneva Crescent;

WHEREAS Isabelle Choinière, notary, has prepared a draft servitude;

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To approve the deed of real, permanent and perpetual servitude of non-construction between the Town and Mr. Michael Stephan in relation to the buildings located at 308 and 310 Geneva Crescent;

To authorize the mayor or acting mayor and the Town clerk to sign this deed of servitude.

CARRIED UNANIMOUSLY

RÉSOLUTION N° 21-04-26

Objet : Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme

Sur proposition de la conseillère Erin Kennedy, appuyée par la conseillère Minh-Diem Le Thi, il est résolu :

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 26 mars 2021:

Plan N°2 : 308 Geneva pour « Nouvelle construction unifamiliale isolée »; suggestions du comité :

- L'option 1 est retenue pour l'élévation avant sur l'avenue de Dieppe.

- Revoir la pertinence de la clé de voûte de la fenêtre au-dessus de l'entrée.

- Explorer l'option d'insérer du vrai carrelage dans les fenêtres, considérant que c'est une caractéristique de la maison de type Manoir anglais.

- Revoir la palette de couleurs pour réduire le nombre de teintes de gris.

- L'architecte devra s'assurer que la lucarne de la façade Geneva est possible telle que présentée.

Plan N°5 : 524 Stanstead pour « Panneau d'échantillons », sous les réserves suivantes :

- Le toit en métal est retenu et celui-ci devra être de couleur gris foncé tel que le joint de transition.

- Échantillon à déposer.

Plan N°7: 2260 Dunkirk pour « Remplacement de fenêtres au 2e étage », sous les réserves suivantes

- Le fascia (bandeau) sous le soffite doit être maintenu.

- La fenêtre au-dessus de la porte doit être telle qu'à l'origine et comme le jumelé, soit divisé en deux petites fenêtres.

- L'échantillon à déposer devra être de même couleur que les fenêtres du rez-de-chaussée.

Plan N°8: 1950 Lucerne pour « Installation d'une porte patio »;

Plan N°9: 1958 Graham pour « Affichage »;

RESOLUTION N° 21-04-26

Subject: CCU recommendations

It was moved by Councillor Erin Kennedy, seconded by Councillor Minh-Diem Le Thi, and resolved:

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of an unanimously favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on March 26, 2021:

Plan No.2: 308 Geneva for "New isolated single-family home"; Committee suggestions:

- Option 1 is chosen for the front elevation on Dieppe Avenue.

- Review the keystone relevance of the window above the entrance.

- Explore the option of inserting real tiles in the windows, considering this to be a feature of the English Manor house.

- Review the color palette to reduce the number of gray shades.

- The architect must ensure that the Geneva façade's skylight is possible as presented.

Plan No.5: 524 Stanstead for "Sample board", subject to the following:

- The metal roof is selected and will have to be dark gray such as the transition joint

- Sample to be submitted.

Plan No.7: 2260 Dunkirk for "Replacing windows on the second floor", subject to the following:

- The fascia (band) under the soffit must be maintained.

- The window above the door should be as the original one and be divided into two small windows, same as the semi-detached.

- The sample to be submitted must be the same color as the windows on the ground floor.

Plan No.8: 1950 Lucerne for "Installing a patio door";

Plan No.9: 1958 Graham for "Signage";

Plan N°12 : 1289 Caledonia pour « Modification du permis émis: a) Modification de deux ouvertures »;

Plan N°13 : 1375 Sherwood pour « Réfection des façades »;

Plan N°16 : 260 Dunbar pour « Affichage »;

Plan N°17: 458 Berwick pour « Modification des fenêtres arrière », sous la réserve suivante :

- Les fenêtres doivent avoir de vrais carreaux, tel que celles de l'avant.

Plan N°18 : 17 Franklin pour « Remplacement de fenêtres », sous la réserve suivante :

- Des plans détaillés devront être déposés.

Plan N°23 : 75 Bates pour « Échantillons »;

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation non favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 26 mars 2021:

Plan N°3 : 566 Kindersley pour « Nouvelle construction unifamiliale isolée », recommandation non-favorable pour les raisons suivantes ;

-Une typologie géorgienne traditionnelle est recherchée, sans réinterprétation. Le comité considère que les architectes ont interprété le règlement sur le PIIA.

- Le projet devra être une entité au niveau de son style architectural.

- L'entrée du garage sur la façade latérale n'est pas souhaitable; il est préférable d'insérer un volume secondaire pour avoir un garage attenant à la maison.

- Il serait possible de proposer une hauteur légèrement plus élevée du bâtiment.

- La porte d'entrée devrait davantage être en retrait, avec un cadrage moins imposant et sans proposition d'éclairage.

- Revenir à un style plus traditionnel pour la marquise.

- La construction pourrait avoir une pente de toit plus importante pour obtenir une hauteur similaire aux maisons voisines.

- Le prolongement des persiennes de cèdre au mur latéral n'est pas un geste nécessaire.

- L'encadrement en pierre des fenêtres au mur avant est non recevable.

Plan N°12: 1289 Caledonia for "Modification to the issued permit: a) Modifying two openings";

Plan N°13: 1375 Sherwood for "Facade renovations";

Plan No.16: 260 Dunbar for "Signage";

Plan No.17: 458 Berwick for "Modifications to the rear windows", subject to the following:

- Windows should have real panes, such as the front ones.

Plan No.18: 17 Franklin for "Replacing windows", subject to the following:

- Detailed plans to be submitted.

Plan No.23: 75 Bates for "Samples";

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a unanimous non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on March 26, 2021:

Plan No.3: 566 Kindersley for "New isolated single-family home", unfavorable recommendation for the following reasons:

- Seeking a traditional Georgian typology without reinterpretation. The committee considers that the architects interpreted the PIIA By-law.

- The project has to be an entity in terms of its architectural style.

- The garage entrance to the side facade is not desirable; it is preferable to insert a secondary volume so that the garage is attached to the house.

- It would be possible to propose a slightly higher height of the building.

- The front door should be more recessed, with a less massive framing and without lighting proposals.

- Return to a more traditional style for the canopy.

- The construction could have a steeper roof slope to reach a similar height to neighboring houses.

- Extending the cedar shutters to the side wall is not a necessary step.

- The windows' stone framing on the front wall is not receivable.

- Les fenêtres proposées ne démontrent pas un langage résidentiel.

- Le rayon de braquage pour accéder au garage semble difficilement manœuvrable.

Plan N°4: 116 Trenton pour « Agrandissement et réfection des façades », recommandation non-favorable pour les raisons suivantes:

- La maison proposée est fragmentée par l'ajout des différents volumes, ce qui est trop complexe pour cette maison de petite taille. L'agrandissement devra être simplifié.

- Il n'y a pas lieu de conserver les jeux de brique au-dessus de l'entrée en l'absence du colombage.

- La porte d'entrée demeure trop commerciale.

- Il est recommandé de changer de direction en vue de simplifier le projet (démolition du garage envisageable?).

Plan N°6 : Dalton/Andover, lot numéro 2 090 312, pour « Nouveau bâtiment industriel », recommandation non-favorable pour les raisons suivantes:

- Maintien des commentaires précédents :

- Le volume proposé est hors proportions.

- Le style architectural « en blocs » proposé manque de finesse. À retravailler.

- Déposer de nouveaux échantillons pour des matériaux moins lustrés.

Plan N°10: 626 Lazard pour « Agrandissement et réfection des façades », recommandation non-favorable pour les raisons suivantes:

- L'ajout du volume cubique et en forme de « U » manque d'intégration à la maison existante.

- Le volume est disproportionné : l'agrandissement est plus profond que le corps principal.

- Revoir la fenestration en général.

- Les briques proposées Sioux City et Watson Brick Company ne sont pas recevables car manquent d'intégration au bâtiment et à son milieu d'insertion.

- L'ajout du revêtement d'aluminium aux mur latéraux est recevable.

- Réduire le nombre de matériaux proposés.

- Il est recommandé de tenir compte des critères du règlement N°1449 sur les PIIA.

- The windows as presented do not demonstrate a residential language.

- The turning radius to access the garage seems difficult to maneuver.

Plan No.4: 116 Trenton for "Addition and facade renovations"; unfavorable recommendation for the following reasons:

- Adding different volumes comes to a fragmented home proposal, which is too complex for this small house. The addition will have to be simplified.

- There is no need to keep the brick sets above the entrance in absence of the half-timbering.

- The front door is still too commercial.

- It is recommended to change direction in order to simplify the project (possible garage demolition?).

Plan No.6: Dalton/Andover, lot number 2 090 312, for "New industrial building"; unfavorable recommendation for the following reasons:

- Previous comments are maintained:

- The proposed volume is out of proportion.

- The proposed "block" architectural style lacks finesse. To be reworked.

- Submit new samples for less glossy materials.

Plan No.10: 626 Lazard for "Addition and facades" renovation"; unfavorable recommendation for the followings reasons:

- Adding the cubic and "U"-shaped volume lacks integration into the existing house.

- The volume is disproportionate: the addition is deeper than the main volume

- Whole fenestration to be reviewed

- The Sioux City and Watson Brick Company bricks are not receivable as they do not fit in the building and its surroundings.

- The addition of aluminum cladding to the side walls is admissible.

- Reduce the number of materials offered.

- It is recommended to consider the By-law No.1449 criteria about PIIA.

Plan N°11 :83 Brookfield pour « Nouvelles portes et fenêtre », recommandation non-favorable pour les raisons suivantes:

- C'est un projet intégré faisant partie d'un ensemble de bâtiments et les interventions projetées ne s'intègrent pas.
- Les grandes ouvertures vitrées sont non-recevables.

Plan N°12 : 1289 Caledonia pour « Modification du permis émis: B) nouveau revêtement de pierre proposé »: recommandation non-favorable pour la raison suivante:

- Le revêtement de pierre et son échantillon sont non-recevables au sens du règlement de construction No 1443.

Plan N°21 : 389 Carlyle pour « Agrandissement et réfection des façades », recommandation non-favorable, pour les raisons suivantes:

- La façade semble allongée de par le rehaussement du toit.
- Le garage attenant devrait davantage se lire comme un volume secondaire.
- Revoir la proposition des fenêtres et des portes dans leur ensemble. Celles-ci sont jugées trop modernes.
- Les élévations et le rendu ne semblent pas refléter la réalité quant à l'épaisseur du cadrage et des meneaux des fenêtres.
- Le modèle de porte de garage est non-intégré.
- La brique teinte n'est pas autorisée au sens du règlement No 1449 sur les PIIA.
- L'ensemble du projet est à revoir : la proposition ne s'intègre pas à la rue.

Plan N°24 : 366 Brookfield pour « Agrandissement et réfection des façades », recommandation non-favorable pour les raisons suivantes:

- La proposition se lit comme un deuxième étage, ce qui est non-recevable au sens de la réglementation en vigueur.
- Les interventions proposées dénaturent la maison d'origine, notamment la cheminée est un élément architectural à conserver.
- C'est une transformation complète du bâtiment avec un rehaussement des soffites, ce qui est non-recevable.
- Le pourcentage de démolition du toit est questionnable.

Plan N°11: 83 Brookfield for "New doors and window"; unfavorable recommendation for the following reasons:

- It is an integrated project that is part of a set of buildings and the planned interventions do not integrate.
- Large glazed openings are not receivable.

Plan N°12: 1289 Caledonia for "Modification to the issued permit: B) stone cladding": unfavorable recommendation for the following reasons:

- The stone cladding and its sample are not receivable in the meaning of construction By-law No. 1443.

Plan No.21: 389 Carlyle for "Addition and facades' renovation"; unfavorable recommendation for the following reasons:

- The facade seems elongated due to the heightening of the roof.
- The attached garage should read more like a secondary volume.
- Windows and doors proposal to be reviewed as a whole. These are considered too modern.
- The elevations and rendering do not seem to reflect the reality of the thickness of the framing and window mullions.
- The garage door model is not integrated.
- Stained brick is not authorized in the PIIA By-law No 1449
- The whole project needs to be reviewed: the proposal does not integrate into the streetscape.

Plan No.24: 366 Brookfield for "Addition and facades renovation"; unfavorable recommendation for the following reasons:

- The proposal reads like a second floor, which is not in accordance with the By-law in force.
- The proposed interventions distort the original house, the fireplace particularly which has to be maintained as an architectural element
- This is a total transformation of the building with the heightening of the soffits, which is not receivable
- The roof demolition percentage is questionable.

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 9 avril 2021:

Plan N°9 : 2435 McNeil pour « Changement de revêtement »;

Plan N°10 : 101 Highfield pour « Rénovation du solarium »; Recommandation favorable à la majorité selon les orientations suivantes:

- Il est demandé d'avoir une couleur autre que le gris argenté proposé.
- Les plans devront démontrer une épaisseur suffisante de la tôle afin de s'assurer de la durabilité du revêtement.
- Assurer la conformité de la porte patio du solarium au code, considérant la présence d'une piscine.

Plan N°11 : 318 Portland pour « Modification du permis : échantillons »;

Plan N°13 : 600 Chester pour « Nouvelles fenêtres » sous la réserve suivante :

- Le carrelage doit être identique ou similaire aux ouvertures existantes.

Plan N°15 : 5760 Ferrier pour « Agrandissement arrière »; Sous la réserve suivante :

- Déposer des plans révisés avec un revêtement extérieur en métal au niveau du rez-de-chaussée, conformément au règlement.

Plan N°16 : 5788 Paré pour « Affichage »;

Plan N°17 : 8500 Décarie pour « Affichage »;

Plan N°18 : 560 Mitchell pour « Échantillons »; Sous les réserves suivantes :

- Réutiliser la brique existante et l'intégrer dans les nouveaux murs de brique.
- Il est demandée de prévoir davantage de brique couleur OCRE.
- Couleur de mortier à soumettre pour permis.

DE REFUSER les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ayant fait l'objet unanimement d'une recommandation non-favorable du CCU lors de la réunion virtuelle tenue le 9 avril 2021:

Plan N°4 : 558 Kindersley pour « Agrandissement au-dessus du garage et

TO APPROVE the PIIA plans that have been the subject of an unanimously favorable recommendation from the CCU at its virtual meeting held on April 9, 2021:

Plan No.9: 2435 McNeil for "Changing the siding";

Plan No.10: 101 Highfield for "Renovating the solarium"; Majority favorable recommendation according to the following orientations:

- Choosing a color other than the proposed silver gray is requested.
- The plans must demonstrate a sufficient thickness of the metal sheet to ensure the durability of the coating.
- Ensure the conformity to code of the patio door considering the presence of a swimming pool.

Plan No.11: 318 Portland for "Permit modification: Samples";

Plan No.13: 600 Chester for "New windows"; Subject to the following:

- Window panes to be the same as the existing openings.

Plan No.15: 5760 Ferrier for "rear addition"; Subject to the following:

- Submit revised plans with exterior metal cladding to the ground floor, in accordance of the By-law.

Plan No.16: 5788 Paré for "Signage";

Plan No.17: 8500 Décarie for "Signage";

Plan No.18: 560 Mitchell for "Samples"; Subject to the following:

- Reuse the existing brick and integrate it into the new brick walls.
- It is requested to provide more Ocher colored brick.
- Color of mortar to be submitted for permit.

TO REFUSE the PIIA plans that have been the subject of a unanimous non-favorable recommendation of the CCU at its virtual meeting held on April 9, 2021:

Plan No.4: 558 Kindersley for "Extension above the garage and repair of the porch"; Unfavorable recommendation for the following reasons:

réfection du portique »; Recommandation non-favorable pour les raisons suivantes :

- La modulation des fenêtres est à retravailler et à unifier. Les fenêtres devraient rester de couleur blanche.

- Le choix du matériel de l'agrandissement n'est pas recevable. La couleur est trop foncée.

- Préciser le type de fenêtre qui sera prévu sur l'ensemble du projet.

Plan N°6 : 600 Mitchell pour « Agrandissement arrière »; Recommandation non-favorable pour les raisons suivantes :

- L'ensemble du projet est à revoir.

- La proposition devrait respecter la maison d'origine, afin de ne pas la dénaturer.

- La proposition moderne n'est pas recevable, elle doit s'intégrer au bâtiment existant et à la rue.

- La pente de toit est problématique.

- Le mur de façade existant est intéressant avec son jeu de briques et des fenêtres blanches.

Plan N°7 : 874 Lucerne pour « Remplacement des fenêtres et changement de couleur des fascias et soffites »; Recommandation non-favorable pour les raisons suivantes :

- La couleur noire pour les fenêtres et les soffites n'est pas recevable et devrait être d'une couleur plus claire (ou blanche).

- Le comité suggère de choisir une couleur qui s'agence avec la pierre.

- La modulation des fenêtres devrait être telle l'existante. La proposition des fenêtres est trop moderne.

Plan N°8 : 2295 Laird pour « Remplacement des fenêtres et changement de couleur du revêtement »; Recommandation non-favorable pour la raison suivante :

- Le choix de la couleur noire n'est pas recevable, car le revêtement de pierre n'est pas mis en valeur avec cette couleur foncée.

Plan N°12: 465 Leacross pour « Remplacement de la brique sur 3 façades et retrait de la cheminée »; Recommandation non-favorable pour les raisons suivantes :

- Manque d'intégration avec le mur de façade principal.

- Soumettre une meilleure représentation du rendu de couleur.

- Window modulations need to be reworked and unified. Windows should remain white in color.

- The choice of material for the addition is not receivable. The color is too dark.

- Specify the type of window that will be provided for the entire project.

Plan No. 6: 600 Mitchell for "Rear addition"; Unfavorable recommendation for the following reasons:

- The whole project needs to be reviewed.

- The proposal should respect the original home, so as not to distort it.

- The modern proposal is not receivable, it must fit into the existing building and the street.

- The roof slope is problematic.

- The existing facade wall is interesting with its brickwork and white windows.

Plan No.7: 874 Lucerne for "Replacing the windows and changing the fascia's and soffits' color"; Unfavorable recommendation for the following reasons:

- Black color for windows and soffits is not receivable and should be a lighter color (or white).

- The committee suggests choosing a color that matches the stone.

- Window modulation should be as the existing. The window proposal is too modern.

Plan No.8: 2295 Laird for "Replacing the windows and changing the siding color"; Unfavorable recommendation for the following reason:

- The black color choice is not receivable because the stone is not highlighted with this dark color.

Plan No.12: 465 Leacross for "Replacing the brick on the three facades and removing the chimney"; Unfavorable recommendation for the following reasons:

- Lack of integration with the main facade wall.

- Submit a better representation of color rendering.

- La brique proposée est trop foncée, devrait être de couleur plus pâle.

- The proposed brick is too dark, should be of a lighter color.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

29. Avis de motion, dépôt et adoption du Projet de règlement no 1460 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

RÉSOLUTION N° 21-04-27

RESOLUTION N° 21-04-27

Objet : Avis de motion, dépôt et adoption du Projet de règlement no 1460 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux

Subject: Notice of motion, filing and adoption of Draft By-law No 1460 Concerning Municipal Works Agreements

1. Avis de motion

1. Notice of motion

La conseillère Michelle Setlakwe dépose le Projet de règlement no 1460 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption à une séance subséquente;

Councillor Michelle Setlakwe files Draft By-law No 1460 Concerning Municipal Works Agreements and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting;

2. Adoption du Projet de règlement

2. Adoption of Draft By-law

Sur proposition de la conseillère Michelle Setlakwe, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

It was moved by Councillor Michelle Setlakwe, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

D'adopter le Projet de règlement no 1460 concernant les ententes relatives aux travaux municipaux;

To adopt Draft By-law No 1460 Concerning Municipal Works Agreements;

De tenir, conformément à l'arrêté n° 2020-74 émis par le gouvernement du Québec le 2 octobre 2020, une consultation écrite de 15 jours relativement au projet de règlement.

To hold, in accordance with Order number 2020-74 issued by the Government of Quebec on October 2, 2020, a 15-day written consultation regarding the Draft By-law.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CARRIED UNANIMOUSLY

30. Dépôt et avis de motion du Règlement No 1434-2 modification le Règlement 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter une personne-ressource

Objet : Dépôt et avis de motion du Règlement No 1434-2 modification le Règlement 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter une personne-ressource

Subject: Filing and notice of motion for By-law No. 1434-2 to amend to By-law No. 1434 with respect to Planning Advisory Committee in order to add a resource person

La conseillère Erin Kennedy dépose le projet de règlement no. 1458-1 modifiant le Règlement no. 1434-2 modification le Règlement 1434 sur le comité consultatif d'urbanisme afin d'ajouter une personne-ressource et donne avis de motion qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente.

Councillor Erin Kennedy files Draft By-law No. 1434-2 to amend to By-law No. 1434 with respect to Planning Advisory Committee and gives notice of motion that it will be introduced for adoption at a future sitting

31. Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

RÉSOLUTION N° 21-04-28

Objet : Rapport sur les décisions prises et orientations du conseil au conseil d'agglomération

ATTENDU QUE le maire de la Ville doit exposer la position qu'il entend prendre sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 et discuter de celle-ci avec les autres membres présents afin d'adopter une résolution établissant l'orientation du conseil conformément à l'article 61 (2o) de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (R.L.R.Q., chapitre E-20.001);

Sur proposition du conseiller Joseph Daoura, appuyée par la conseillère Michelle Setlakwe, il est résolu :

De mandater le maire, ou son représentant, à assister à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 avril 2021 afin de prendre toutes les décisions qu'il jugera appropriées sur les dossiers présentés à cette séance en se basant sur l'information qui y sera fournie et ce, dans l'intérêt supérieur de la Ville de Mont-Royal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

32. Affaires diverses

Aucun sujet n'est traité.

33. Période de questions du public

Aucune question n'est posée lors de la seconde période de questions.

RESOLUTION N° 21-04-28

Subject: Report on Decisions rendered and orientations of Council at the Agglomeration Council meeting

WHEREAS the Mayor must set out the position that he intends to take on the matters on the agenda of the April 22, 2021 regular sitting of the Urban Agglomeration Council and discuss that position with the other members present in order to adopt a resolution establishing the council's stance in accordance with section 61 (2°) of an Act Respecting the Exercise of Certain Municipal Powers in Certain Urban Agglomerations (C.Q.L.R., chapter E-20.001);

It was moved by Councillor Joseph Daoura, seconded by Councillor Michelle Setlakwe, and resolved:

To authorize the Mayor, or his representative, to attend the April 22, 2021 agglomeration council regular meeting in order to make any decisions he deems appropriate regarding the matters presented at this meeting based on the information provided during this meeting and in the best interests of the Town of Mount Royal.

CARRIED UNANIMOUSLY

34. Levée de la séance

RÉSOLUTION N° 21-04-29

Objet : Levée de la séance

ATTENDU QUE tous les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

Sur proposition du conseiller John Miller, appuyée par le conseiller Jonathan Lang, il est résolu :

De lever la séance à 20h43.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le maire,

(s) Philippe Roy

Philippe Roy

RESOLUTION NO. 21-04-29

Subject: Closing of Meeting

WHEREAS all subjects on the Agenda are exhausted;

It was moved by Councillor John Miller, seconded by Councillor Jonathan Lang, and resolved:

To close meeting at 20:43.

CARRIED UNANIMOUSLY

Le greffier,

(s) Alexandre Verdy

Alexandre Verdy